



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre
CAB/JF/2013-421D

Paris, le 15 OCT. 2013

Mesdames, Messieurs,
Chers Membres du Pôle universitaire de Guyane,

Le Président de la République a fait de la jeunesse une priorité nationale. Il a confié au gouvernement de Jean-Marc AYRAULT la mission de redresser notre pays et de rétablir la justice sociale dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, cette priorité et cette mission sont au cœur même de la réforme de l'enseignement supérieur : nous voulons que toutes les conditions de la réussite soient réunies sur tous les campus et pour tous les étudiants, et nous mobilisons tous les moyens de l'enseignement supérieur pour y parvenir.

Quand j'ai été informée des difficultés que vous connaissez en cette rentrée, sur le pôle universitaire de Guyane, j'ai compris immédiatement que les conditions de la réussite n'étaient pas toutes au rendez-vous et j'ai encouragé Madame la Présidente de l'Université Antilles-Guyane à trouver les solutions les plus rapides et les plus efficaces pour remédier à cette situation.

C'est ainsi qu'une série de décisions ont été engagées, pour une prise d'effet à partir du mardi 15 octobre :

- l'ouverture de la licence professionnelle environnement ;
- l'ouverture de la bibliothèque universitaire avec anticipation du passage de la commission de sécurité ;
- la mise à disposition de locaux pour les étudiants (Maison vie étudiante) ;
- la remise en activité de la restauration mobile sur le campus ;
- la programmation de 5 redéploiements d'emplois d'enseignants-chercheurs (équivalent 1000h d'enseignement universitaire) dont le détail et la procédure seront précisés devant le CA de l'UAG. Le MESR accompagnera et soutiendra cet effort de redéploiement au moment de la répartition des emplois créés au budget 2014.

Par ailleurs, une cafeteria doit être livrée en décembre et installée dans la Maison vie étudiante. La construction de 170 chambres, en cours, a vu sa réalisation accélérée sur intervention de mon cabinet, à ma demande.

.../...

En ce qui concerne les difficultés de fonctionnement et de gouvernance du pôle universitaire de Guyane, je propose de désigner deux médiateurs, l'un des deux étant une personnalité guyanaise, et l'autre une personnalité ayant l'expérience de la responsabilité d'un établissement d'enseignement supérieur national. Ils pourront commencer leur mission dans un délai très proche. Ces deux médiateurs auront à s'entretenir avec toutes les organisations qui vous représentent, ainsi qu'avec ceux d'entre vous qui souhaiteront les rencontrer. Je vous invite à le faire.

Je leur demande d'étudier, avec objectivité, toutes les formes de gouvernance à envisager pour mettre fin aux difficultés actuelles.

Je souhaite très sincèrement que nous aboutissions à un accord durable, dans le respect des valeurs universitaires et avec l'objectif partagé de garantir avant toutes choses la réussite de tous les étudiants.

En vous souhaitant une année universitaire sereine et fructueuse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Geneviève FIORASO